

«Le projet a deux canines qui mordent, et pourtant...»



Editorial Le projet du 1^{er} juin porte un titre trompeur: «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie». Personne ne va s'élever contre la qualité de l'assurance-maladie. Et pour qu'aucun doute ne subsiste sur le fait qu'une partie de l'augmentation des coûts provient d'incitations erronées à l'adresse des patients et des fournisseurs de prestations, on ne peut que se féliciter de son efficacité économique! Il faut se procurer le compte rendu sténographique du Parlement fédéral pour apprécier la véritable signification de l'article constitutionnel qui est proposé: selon le compte rendu des paroles du président de la commission, le Conseiller aux Etats Hans Altherr qui s'exprimait le 6 décembre 2007 devant le Conseil des Etats, le projet a encore deux canines qui mordent, c'est-à-dire la liberté de contracter et le monisme. Ce qui est en jeu, c'est le libre choix du médecin. Le lendemain, la *Neue Zürcher Zeitung* a commenté la décision du Parlement en parlant d'une «stratégie quelque peu téméraire» qui consiste à soumettre au vote un projet contre lequel se sont prononcés la moitié du Conseil des Etats, les cantons, quelques-uns des partis, les organisations de patients et de consommateurs ainsi que les fournisseurs de prestations.

Comment un projet aussi hostile aux patients et qui accorderait aux caisses-maladie une incroyable augmentation de leurs pouvoirs a-t-il pu convaincre une majorité des représentants du peuple? Aujourd'hui, deux mois avant d'aller aux urnes, il ne reste plus de temps pour des aménagements diplomatiques: le projet en est venu au vote tout simplement parce que de nombreux parlementaires sont des lobbyistes des caisses-maladie. Toute la place accordée à cet éditorial ne suffirait pas pour énumérer tous les représentants du peuple qui sont à la solde d'une caisse-maladie. La SSO s'élève contre ce projet qui met les patients et les fournisseurs de prestations sous la tutelle des caisses-maladie. Les membres de la SSO seraient également touchés, car les caisses détermineraient à l'avenir les médecins-dentistes qui pourraient encore être rémunérés à la charge de l'assurance sociale. Défendons-nous contre ce diktat des caisses-maladie! Le 1^{er} juin, votez NON contre le projet d'article constitutionnel intitulé «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie» et motivez vos patientes et vos patients à voter de même. **Marco Tackenberg**